

Avis technique

Recyclabilité d'une sache papier-carton et latex pour céréales



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Muncksjö Labelpack
	Date de la demande	Mars 2015
	Dénomination	Sache d'emballage céréales
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Céréales
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	30 à 1000 grammes selon contenance
	Masse vide	5 à 25 g selon contenance
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, latex et charges minérales
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Non imprimé
	Type de colle	- (système thermoscellant)
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	65 %
	Plastique (latex)	15 %
	Autres (charges minérales)	20 %
⇒ Élément majoritairement fibreux, couché par une solution aqueuse sans traitement de résistance à l'humidité		

PRE-REQUIS

• L'emballage est constitué d'un papier couché lui-même composé d'environ 65% de fibres cellulosiques, 20% de charges minérales (pigments) et 15% de latex.

Par conséquent, l'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève de la filière « Emballage papier-carton ».

• Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

• Les saches ont été testées blanches et non imprimées. Ce test ne présage donc pas de l'éventuel impact des colorants et encres sur le process de recyclage.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort (90 %)		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée de la fraction papier-carton au laboratoire		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

La sache pour céréales se désintègre facilement lors de l'étape de pulpage dans les conditions de laboratoire. Les morceaux de la couche formée de latex et de charges minérales sont éliminés quasi intégralement par classage. La feuille de pâte recyclée présente ainsi un très bon état, à la fois de surface et en épaisseur, avec une bonne répartition des fibres cellulosiques.

De plus, l'emballage est thermoscellable et fourni non imprimé ; il n'y a donc pas d'additif susceptible de perturber le recyclage.

Suite à ces résultats, et notamment du fait de la bonne élimination de la fraction latex, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de la sache au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction latex : en dépit de son élimination par classage à fentes, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de latex tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le latex, comme les plastiques, est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière ;
- les encres éventuellement utilisées pour l'impression de la sache : l'emballage a été testé non imprimé. Néanmoins, dans le cas où le fabricant souhaiterait imprimer l'emballage, le CEREC recommande l'emploi d'encres végétales, à faible diffusion et exemptes de pigments à base d'huiles minérales. Parallèlement, les encres de couleurs vives et à fort dégorgeement sont à éviter, et ce, afin de limiter la pollution des fibres recyclées et celle des eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cas où le fabricant souhaiterait guider le consommateur dans son geste de tri, le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la sache dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH